

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 0043-2022-DE

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution du marché n° 03-2022 « marché de travaux de confortement de falaise – Lot 2 Maçonnerie - clôture »

Service.....*MP*
Affichage du.....*25.04.2022*
Au.....*24.06.2022*

Titulaire :
SAS DALL'ERTA
Zone du Fenouillet
1341 Route de Toulon
83240 CAVALAIRE SUR MER

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L1414-2
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 15/2020 en date du 25 mai 2020 déléguant au Maire le pouvoir de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs éventuels avenants :
- dont le montant initial hors avenant est inférieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés de fournitures et de services, tel que fixé par voie réglementaire (soit 214 000 € HT pour 2020) ;
 - dont le montant initial hors avenant est inférieur à 1 million d'€ HT pour les marchés de travaux.
- De prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants des marchés et des accords-cadres supérieurs aux seuils ci-dessus définis, s'ils n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 % ;
- VU** le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2122-1 ;
- CONSIDERANT** les besoins de la commune de Cavalaire-sur-Mer en matière de « travaux de confortement de falaise – lot 2 Maçonnerie - clôture » ;
- CONSIDERANT** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 28 juin 2021 sur le profil d'acheteur <https://marches-securises.fr> et au BOAMP : Avis n° 21-288562 paru le 28 juin 2021 ;
- CONSIDERANT** que l'analyse des offres confiée au cabinet D'ENCO assistant à maîtrise d'ouvrage a permis de déterminer que l'unique offre remise pour le lot 2 n'était pas conforme aux prescriptions du marché ;

- CONSIDERANT** Que le procès-verbal d'attribution en date du 06/09/2021 dispose que le lot 2 – Maçonnerie – clôture du marché de « travaux de confortement de la falaise » est déclaré infructueux ;
- CONSIDERANT** Que l'entreprise DALL'ERTA SAS a présenté une offre répondant aux prescriptions demandées dans la consultation objet de l'avis d'appel public à concurrence du 28 juin 2021 et qu'après analyse en date du 31/03/2022, cette offre a été déclarée recevable ;
- CONSIDERANT** Que nonobstant une première procédure infructueuse, la commune de Cavalaire sur Mer doit répondre à son besoin en matière de « travaux de confortement de la falaise – Lot 2 Maçonnerie – clôture » ;

DECIDE

- ARTICLE 1** de conclure avec l'opérateur économique DALL'ERTA SAS le marché de travaux de confortement de falaise – Lot 2 Maçonnerie – clôture » pour un montant de 75 820.00 € HT soient 90 984.00 € TTC ;
- ARTICLE 2** de dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget de la commune ;
- ARTICLE 3** de dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 14/04/2022

LE MAIRE
Philippe LEONELLI

The image shows the official seal of the Municipality of Cavalaire-sur-Mer, located in the Var department. The seal is circular and features a central emblem depicting a figure on horseback. The text around the seal reads 'MAIRIE de CAVALAIRE SUR MER' and '(Var)'. A signature in blue ink is written over the seal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr